

## COMMUNIQUE DU SAFACTT

Le vendredi 13 avril 2012 était présenté au CTM, le projet de décret-fusion de la catégorie B administrative, qui concerne entre autres les CTT.

Lors du vote sur ce projet, les deux élus de l'UNSA se sont abstenus. Or seul un vote défavorable unanime de toutes les organisations syndicales aurait permis de rejeter un projet de texte pour une nouvelle présentation par l'administration.

Cette abstention est motivée au niveau fédéral par le fait qu'il n'était pas nécessaire de retarder encore l'application du projet de fusion des catégories B administratives, au motif que la non-intégration dans le NES B entraîne un manque à gagner de 60€ en moyenne par mois pour chaque agent et que, pour chaque mois de retard d'application, notre ministère économise environ 350000€. L'abstention est aussi la garantie que ce décret sera rapidement signé, l'UNSA estimant que les élections présidentielles auraient eu pour conséquence un retard de plusieurs mois avant de parvenir à la signature finale du texte et donc à sa publication. Alors que l'UNSA réclame une application rétroactive du texte, refusée par le MEDDTL ! (pas de disposition législative à l'heure actuelle).

Même si l'issue semblait jouée (car le texte aurait de toute façon été adopté, avec ou sans un vote favorable des organisations syndicales lors de sa représentation), l'attitude des élus de l'UNSA est irresponsable et entend jouer sur le plus grand nombre, agir en faveur des SA.

Ce vote trahit donc les positions défendues depuis toujours par le SAFACTT contre la fusion et contre le démantèlement du corps des contrôleurs.

Dans tous les échanges que le SAFACTT a eu avec l'UNSA, nous nous sommes opposés à l'adoption de ce texte. Notre position vigoureusement défendue depuis le début du travail sur ce décret était claire et nette.

D'autant plus claire, que la lecture d'une motion en début de séance s'opposait à l'adoption de ce texte, et que le syndicat représentant les SA (UPSAE) a remis une motion de plus de 1700 signatures contre ce décret.

D'autant plus surprenant que l'UNSA avait boycotté l'examen du décret de fusion des B techniques.

La décision prise à la hâte par les 2 élus UNSA n'a fait l'objet d'aucune concertation avec le SAFACTT.

Le SAFACTT défend depuis toujours les CTT, des contrôleuses et des contrôleurs membres du bureau défendent depuis plus de 25 ans notre métier en y donnant du temps et beaucoup d'énergie.

Je ne laisserais pas faire l'amalgame entre des élus UNSA qui raisonnent « politique syndicale » et vos élus SAFACTT de terrain présents à vos côtés pour vous défendre. Nous nous sentons trahis par ce vote et nous en tirerons les conséquences quand le temps viendra.

Les élus SAFACTT font un super boulot, je les en remercie encore et si quelqu'un doit rendre des comptes notamment à ses adhérents c'est le secrétaire général.

Le SAFACTT agit depuis des années notamment au sein de l'intersyndicale où nous nous sommes montrés toujours loyaux, actifs et fédérateurs dans un seul but : faire avancer les choses et défendre le contrôle et les contrôleurs. Ceci évidemment nous éloigne des manœuvres et des « guéguerres » syndicales toujours stériles et inutiles.

Le Secrétaire Général

Pierre GUERIF